

## Eaux d'irrigation : les agriculteurs n'ont payé que 6,45 % de leurs dettes

Dossier de la rédaction de H2o  
August 2012

Les agriculteurs n'ont payé jusqu'à présent que 6,45 % de leurs dettes contractées en matière de consommation des eaux d'irrigation. Une circulaire du ministère de l'Agriculture publiée en mars stipulait que les agriculteurs ne devraient s'acquitter que de 20 % des dus arrêtés au 31 décembre 2011 ; 50 % du total des impayés seraient échelonnés sur cinq ans et les 30% restants seraient dûs. Toutefois, les nouvelles consommations d'eau au niveau des périmètres irrigués doivent être payées d'avance. Selon un communiqué publié par le ministre de l'Agriculture, ces paiements restent faibles en dépit de la souplesse des modalités de paiement proposées. Le ministère appelle les intervenants, les organismes professionnels et la société civile à sensibiliser les agriculteurs, les conseils de l'eau et les offices de mise en valeur des périmètres irrigués, pour qu'ils s'acquittent de leurs dus au profit des régions de développement agricole.

Tunis Afrique Presse (Tunis) - AllAfrica 11-08-2012